

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 AVRIL 2014 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **27**

Conseillers présents : **27**

Conseiller absent : **0** (dont **0** procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : ---

-----  
**Monsieur le Maire** salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

#### **1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014 (N°2014DEL\_0058)**

**Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL\_0059)**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT comme secrétaire.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **3. Compte administratif 2013 / Budget principal, Budget annexe eau et Budget annexe Haslen / Krautgarten (N°2014DEL\_0060)**

**Monsieur le Maire** : « La séance d'aujourd'hui a, comme points principaux, l'approbation du compte administratif 2013 et la présentation du Budget Primitif 2014.

Avant de laisser la parole à Claude Lambert, Adjoint aux Finances, pour la présentation du Compte Administratif 2013, je souhaite faire quelques observations à caractère général.

Nous serions en droit, puisque cela ne correspondait pas à nos options de nous abstenir ou de rejeter le Compte Administratif 2013. Toutefois, nous ne le ferons pas, car, à partir du moment où il correspond au compte de gestion du payeur, et même s'il est mauvais dans son résultat et nous pourrions y revenir, nous considérons qu'il n'y a plus lieu de polémiquer vainement à ce sujet, puisqu'il ne s'agit que d'un rendu de la réalité d'une exécution budgétaire terminée à ce jour.

La réalisation du budget 2013 par la Municipalité précédente a été sans perspective et s'est résumée simplement à une vue strictement annuelle à la veille des élections municipales ce qui explique l'existence du déficit lié à une insuffisance de recettes malgré l'emprunt de 2 millions d'euros en fin d'année, sur 30 ans à un taux de 5,28% qui handicapera longtemps les finances de la commune.

Bref, il s'agit d'une vision basée sur la stricte annualité budgétaire sans aucune anticipation pluriannuelle. On ne peut que le regretter ».

**Monsieur Claude LAMBERT**, présente le Compte Administratif 2013.

1. LIBELLES	2. INVESTISSEMENT		3. FONCTIONNEMENT		4. ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>5. COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	181.399,87			281.338,53		99.938,66
Opérations Exercice	4.688.712,54	3.882.942,39	4.260.809,95	4.548.191,46	8.949.522,49	8.431.133,85
Totaux	4.870.112,41	3.882.942,39	4.260.809,95	4.829.529,99	8.949.522,49	8.531.072,51
Résultats clôture	987.170,02			568.720,04	418.449,98	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	4.870.112,41	3.882.942,39	4.260.809,95	4.829.529,99	8.949.522,98	8.531.072,51
Résultats définitifs	987.170,02			568.720,04	418.449,98	

6. LIBELLES	7. INVESTISSEMENT		8. FONCTIONNEMENT		9. ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>10. COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés		60.434,95				60.434,95
Opérations Exercice	112.829,95	39.361,69		39.534,77	112.829,95	78.896,76
Totaux	112.829,95	99.796,64		39.534,77	112.829,95	139.331,71
Résultats clôture	13.033,31			39.534,77		26.501,76
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	112.829,95	99.796,64		39.534,77	112.829,95	139.331,71
Résultats définitifs	13.033,31			39.534,77		26.501,76

11. LIBELLES	12. INVESTISSEMENT		13. FONCTIONNEMENT		14. ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

<b>15. COMPTE ANNEXE BUDGET HASLEN KRAUTGARTEN</b>						
Résultats reportés		217.558,99	33.810,19			183.748,80
Opérations Exercice	324.369,75	300.000,00	157.566,86	98.176,11	481.936,61	398.176,11
Totaux	324.369,75	517.558,99	191.377,05	98.176,11	515.746,80	615.735,10
Résultats clôture		193.189,24	93.200,94			99.988,30
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	324.369,75	517.558,99	191.377,05		515.746,80	615.735,10
Résultats définitifs		193.189,24	93.200,94			99.988,30

**Monsieur Acker** : « Tous ces chiffres font ressortir une CAF de 420 000 € brute, donc une capacité d'autofinancement de plus de 300 000 €, donc une année pas si mauvaise que ça malgré tous les investissements qui ont été réalisés ».

**Monsieur Lambert** : « Effectivement, au niveau de la section de fonctionnement, il y a une CAF brute de 457 857,16 € ».

**Monsieur le Maire** : « Mais qui se limite à un peu plus de 100 000 € en net ».

**Monsieur Lambert** : « Tout à fait, en déduisant le capital à rembourser pour les emprunts ».

**Monsieur Acker** : « Il faudra aussi inclure l'année prochaine toutes les recettes dont vous allez bénéficier, dont la commune va bénéficier ».

**Monsieur le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le compte administratif ? »

Pas de questions. Sortie de Monsieur le Maire.

**Madame Kaspar** prend la parole et fait voter le compte administratif.

Après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

16. LIBELLES	17. INVESTISSEMENT		18. FONCTIONNEMENT		19. ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>20. COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	181.399,87			281.338,53		99.938,66
Opérations Exercice	4.688.712,54	3.882.942,39	4.260.809,95	4.548.191,46	8.949.522,49	8.431.133,85
Totaux	4.870.112,41	3.882.942,39	4.260.809,95	4.829.529,99	8.949.522,49	8.531.072,51
Résultats clôture	987.170,02			568.720,04	418.449,98	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	4.870.112,41	3.882.942,39	4.260.809,95	4.829.529,99	8.949.522,98	8.531.072,51
Résultats définitifs	987.170,02			568.720,04	418.449,98	

21. LIBELLES	22. INVESTISSEMENT		23. FONCTIONNEMENT		24. ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

<b>25. COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés		60.434,95				60.434,95
Opérations Exercice	112.829,95	39.361,69		39.534,77	112.829,95	78.896,76
Totaux	112.829,95	99.796,64		39.534,77	112.829,95	139.331,71
Résultats clôture	13.033,31			39.534,77		26.501,76
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	112.829,95	99.796,64		39.534,77	112.829,95	139.331,71
Résultats définitifs	13.033,31			39.534,77		26.501,76

<b>26. LIBELLES</b>	<b>27. INVESTISSEMENT</b>		<b>28. FONCTIONNEMENT</b>		<b>29. ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

<b>30. COMPTE ANNEXE BUDGET HASLEN KRAUTGARTEN</b>						
Résultats reportés		217.558,99	33.810,19			183.748,80
Opérations Exercice	324.369,75	300.000,00	157.566,86	98.176,11	481.936,61	398.176,11
Totaux	324.369,75	517.558,99	191.377,05	98.176,11	515.746,80	615.735,10
Résultats clôture		193.189,24	93.200,94			99.988,30
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	324.369,75	517.558,99	191.377,05		515.746,80	615.735,10
Résultats définitifs		193.189,24	93.200,94			99.988,30

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2013.

#### **4. Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2013 (N°2014DEL\_0061)**

**Monsieur Claude LAMBERT** soumet au Conseil Municipal les comptes de Gestion Principal, service annexe Eau, budget annexe Haslen / Krautgarten 2013 et Monsieur le Maire lui demande de se prononcer.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2013,

Considérant approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal :

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1.1.2013 au 31.12.2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- De déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2013,**

**Considérant approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal :**

- a) **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1.1.2013 au 31.12.2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire**
  - b) **statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,**
  - c) **statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :**
- **DECLARE que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **5. Affectation du résultat / Budget principal (N°2014DEL\_0062)**

Au vu du Compte Administratif 2013, **Monsieur Claude LAMBERT** propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

Affectation du résultat de fonctionnement global fin de l'exercice 2013 :

Résultat de fonctionnement cumulé excédent : 568.720,04 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 568.720,04 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 568.720,04 €**

#### **6. Affectation du résultat / Budget Annexe Eau (N°2014DEL\_0063)**

Au vu du Compte Administratif 2013, **Monsieur Claude LAMBERT** propose de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013.

Affectation du résultat d'exploitation global fin de l'exercice 2013:

Résultat de fonctionnement cumulé excédent : 39.534,77 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 39.534,77 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 39.534,77 €.**

## **7. Contributions directes 2014 : fixation des taux (N°2014DEL\_0064)**

**Monsieur Claude LAMBERT** propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer les taux des contributions directes pour l'année 2014 comme suit :

➤ Taxe d'habitation	7,12 %
➤ Taxe foncière sur propriétés bâties	9,50 %
➤ Taxe foncière sur propriétés non bâties	29,56 %

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE les taux des contributions directes pour l'année 2014 comme suit :**

➤ <b>Taxe d'habitation</b>	<b>7,12 %</b>
➤ <b>Taxe foncière sur propriétés bâties</b>	<b>9,50 %</b>
➤ <b>Taxe foncière sur propriétés non bâties</b>	<b>29,56 %</b>

## **8. Budget primitif / principal 2014 (N°2014DEL\_0065)**

**Monsieur le Maire** : « Avant la présentation du Budget Primitif pour 2014, je voudrais également faire quelques remarques préalables.

Il s'agit, comme vous le constaterez d'un budget très fortement impacté par les décisions de l'équipe précédente. Nous sommes arrivés, le lundi 7 avril à la mairie et le document budgétaire a été adressé aux conseillers municipaux le mardi 22 avril, après le long week-end de Pâques. Autant dire qu'il a dû être bouclé le jeudi 17 avril. Nous n'avons donc disposé que d'un temps très limité pour prendre connaissance du projet préparé préalablement et l'amender.

De plus l'impact important du déficit du Compte Administratif 2013, soigneusement caché ainsi qu'un recours beaucoup trop fort à l'emprunt en 2013, ont directement influé sur cette préparation.

Ayant d'un côté la volonté d'assainir nos finances communales, en intégrant les perspectives pluriannuelles d'évolution à la baisse des dotations de l'Etat, mais en tenant compte aussi de la gestion passée et de ses engagements lourds, nous avons décidé de présenter un budget de prudence tout en affichant notre volonté de poursuivre les projets que nous avons retenus comme la réalisation rapide d'un périscolaire par la COM COM et la création d'un pôle éducatif.

La période d'examen et d'analyse de la situation réelle de la commune a démarré.

Le budget ne présente pas de grandes innovations pour les raisons évoquées mais nos caisses sont vides, contrairement à 2008. C'est la conséquence d'une gestion sans pilotage et au jour le jour.

Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir encore ».

**Monsieur l'Adjoint Claude LAMBERT**, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2014 se résumant comme suit :

➤ Dépenses de Fonctionnement	4.428.500,00
➤ Recettes de Fonctionnement	4.428.500,00
➤ Dépenses d'Investissement	3.309.210,00
➤ Recettes d'Investissement	3.309.210,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Budget 2014,
- D'arrêter les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 113.290,00 €,
- De prendre connaissance du produit des contributions directes,
- De fixer le seuil d'amortissement à 1.525 €,
- De maintenir la durée d'amortissement comme prévu dans les délibérations du 24.3.1997 et 29.3.2010.

**Monsieur Bock** : « Au sujet des recettes d'investissement, il y a des ventes qui étaient prévues pour cette année 2014 et je vois qu'il y a là un montant de 900 000 € en produits de cession pour 2014. Maintenant je n'ai pas les chiffres exacts en tête mais il y avait les terrains du lotissement Krautgarten prévus à la vente, je pense que les promesses de vente sont déjà signées, il y avait une maison à côté du parking Knoederer qui était à vendre, l'ancien CMS donc le logement qui est dans l'immeuble en face de la mairie pour 95 000 €, donc là déjà on trouve un peu plus que 900000 € ».

**Monsieur Lambert** : « Attention dans le budget annexe Haslen/Krautgarten vous avez les cessions, c'est pour ça que vous n'avez ici que 900 000 € ».

**Monsieur Bock** : « Ah d'accord. Les ventes devaient se monter à 1 700 000 € pour cette année si je ne me trompe pas ».

**Monsieur Lambert** : « Oui, au niveau du budget principal ce sont les cessions qui étaient prévues dans le DOB ».

**Monsieur le Maire** : « C'est à quelques unités près le même chiffre que celui qui était dans le DOB ».

**Monsieur Zottner** : « Je veux juste rajouter qu'au jour d'aujourd'hui rien n'est signé ».

**Monsieur le Maire** : « C'est exact, parfaitement ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le Budget 2014,**
- **ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 113.290,00 €,**
- **PREND connaissance du produit des contributions directes,**
- **FIXE le seuil d'amortissement à 1.525 €,**
- **MAINTIENT la durée d'amortissement comme prévu dans les délibérations du 24.3.1997 et 29.3.2010.**

## **9. Budget primitif / Annexe Eau 2014 (N°2014DEL\_0066)**

**Monsieur l'Adjoint Claude LAMBERT**, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif « annexe Eau » 2014 se résumant comme suit :

➤ Dépenses de Fonctionnement	40.000,00
➤ Recettes de Fonctionnement	40.000,00
➤ Dépenses d'Investissement	110.000,00
➤ Recettes d'Investissement	110.000,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Budget Primitif « Annexe Eau » 2014 tel que présenté.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le Budget Primitif « Annexe Eau » 2014 tel que présenté.**

### **10. Budget primitif / Haslen Krautgarten 2014 (N°2014DEL\_0067)**

**Monsieur l'Adjoint Claude LAMBERT**, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif « Haslen / Krautgarten » 2014 se résumant comme suit :

➤ Dépenses de Fonctionnement	263.210
➤ Recettes de Fonctionnement	263.210
➤ Dépenses d'Investissement	1.060.200
➤ Recettes d'Investissement	1.060.200

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Budget Primitif «Haslen / Krautgarten» 2014 tel que présenté.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le Budget Primitif «Haslen / Krautgarten» 2014 tel que présenté.**

### **11. Désignation de délégués à l'assemblée spéciale de l'EPF du Bas-Rhin (N°2014DEL\_0068)**

Par délibération du 11 octobre 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à l'Etablissement Foncier du Bas-Rhin (EPF 67).

Un EPF, véritable outil au service des communes et intercommunalités est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toutes acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme.

Ces opérations au sens de l'article précité ont pour objet :

- De mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'Habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- De réaliser des équipements collectifs,
- De lutter contre l'insalubrité,
- De permettre le renouvellement urbain,
- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Ces acquisitions peuvent ensuite être utilisées par les collectivités locales et leurs groupements pour mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat, organiser le maintien ou l'extension d'activités économiques par exemple.

Les établissements publics fonciers sont des structures publiques (statut d'EPIC) dont les compétences sont exclusivement foncières : achat, portage, gestion, remise en état et revente des terrains. Ils peuvent réaliser des études et travaux inhérents à ces actions.



Le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace peuvent y participer et les soutenir. A ce titre le Département du Bas-Rhin, à l'origine de l'initiative, est membre et participe financièrement au démarrage et au fonctionnement de la structure.

Par courrier en date du 8 avril 2014, l'EPF a informé Monsieur le Maire que notre commune est représentée dans son assemblée spéciale par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner les deux nouveaux délégués de l'EPF du Bas-Rhin.

**Monsieur Acker** : « C'est au travers de l'EPF que nous avons pu acquérir la maison Jung ».

**Monsieur le Maire** : « Tout à fait, vous avez raison ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE M. Claude LAMBERT (titulaire) et M. Maurice SEEL (suppléant) en tant que délégués de l'EPF du Bas-Rhin.**

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **12. Arts Martiaux (N°2014DEL\_0069)**

Acquisition d'un ordinateur portable.

**Monsieur Meder** signale au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le club des Arts Martiaux pour une demande de subvention concernant l'acquisition d'un ordinateur portable afin d'améliorer la gestion du club et l'inscription des licenciés. Le montant total de cette acquisition s'élève à 838,99 € et **Monsieur Meder** propose de verser une subvention à hauteur de 15% de ce montant soit 125,85 €.

Sortie de Monsieur Bock, président de l'association des Arts Martiaux.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 125,85 au club des Arts Martiaux.**

### **13. Union Sportive (N°2014DEL\_0070)**

**Monsieur Meder** informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Président de l'Union Sportive pour une demande de subvention concernant des travaux d'isolation destinés à réduire la consommation énergétique et à améliorer l'esthétique de la salle de l'Union, ainsi que l'achat d'une nouvelle sono.

Les travaux d'isolation sont subventionnés à hauteur de 30% par la commune, le montant total s'élève à 19 224,32 €, il sera donc proposé de verser une subvention de 5 767,30 €.

Le matériel de sonorisation est revenu à 3 919,89 € et est subventionné à hauteur de 15%, soit un montant de 588 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser une subvention de 6 355,30 € à l'Union Sportive.

**Monsieur Acker** : « Nous avons mis en place le subventionnement à hauteur de 30% pour les associations qui sont propriétaires de leurs locaux et qui rebutaient parfois à réaliser des travaux, c'est pour cela que nous avons instauré les 30% qui favorisent généralement les associations qui se lancent dans les économies d'énergie (renouvellement de chaudière, de toiture, etc...) ».

**Monsieur Meder** : « Nous sommes dans ce cas ».

**Monsieur le Maire** : « Oui exactement dans le cas que vous décrivez Monsieur Acker ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 6 355,30 € à l'Union Sportive.**

#### **14. Ecole élémentaire du Moulin (N°2014DEL\_0071)**

##### Classe d'environnement à Frohmuhl Avril 2014

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2013, le Conseil avait décidé d'octroyer une subvention de 900 € à l'école élémentaire du Moulin dans le cadre d'une classe d'environnement à Frohmuhl du 7 au 11 avril 2014. 20 élèves de Schweighouse étaient concernés par ce voyage. Monsieur le Maire a été sollicité par la directrice de l'école qui lui a fait savoir que 22 élèves ont pris part au déplacement. La subvention n'ayant pas encore été versée, il s'agit pour le Conseil de repasser la délibération pour 22 élèves (9 € par jour et par enfant), le montant total s'élevant donc à 990 €.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

**Monsieur Acker** : « On ne délibère jamais pour quelque chose qui va se passer 4 mois après parce que là vous dites le 25 novembre 2013 pour une sortie qui a eu lieu du 7 au 11 avril 2014. Généralement on attend que les gens soient partis, ensuite on délibère, donc je pense que l'école du Moulin avait demandé si on pouvait les suivre financièrement, on avait dit oui, je pense que ça n'a pas été délibéré avant la sortie ».

**Monsieur le Maire** : « Alors je vais me tourner vers Monsieur Staudenmaier qui à l'époque siégeait au Conseil Municipal parce que moi je n'y siégeais pas ».

**Monsieur Acker** : « Je ne pense pas qu'on ait délibéré avant que les enfants partent ».

**Monsieur Marck** : « Il y a une délibération ».

**Monsieur le Maire** : « Je pense qu'on ne va pas faire d'histoires pour deux enfants de plus ».

**Monsieur Acker** : « Non mais quand je vois novembre 2013 et avril 2014 ce n'est pas très cohérent ».

**Monsieur Zottner** : « Je confirme qu'on avait bien délibéré pour l'octroi de cette subvention en novembre 2013, j'ai la délibération dans le dossier ».

**Monsieur Acker** : « C'est étonnant ».

**Monsieur le Maire** : « L'important c'est que les enfants s'y retrouvent et que les familles des enfants s'y retrouvent ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 990 € à l'Ecole élémentaire du Moulin.**

## **DIVERS**

### **15. Rapport d'activités 2013 Carpostal**

**Monsieur le Maire** signale que le rapport d'activités 2013 de Carpostal est disponible en mairie pour consultation.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

### **16. Marchés publics passés dans le cadre de la délégation du Maire**

**Monsieur le Maire** fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

**Monsieur Zottner** : « Nous voulons vous faire part aujourd'hui de deux avenants qui ont été passés sur des marchés publics. Le premier concerne le parking Knoederer où certaines modifications ont du être apportées, l'avenant a été validé en CAO du 25 avril dernier, le montant s'élève à 13 885,80 € (modification des pavés + modifications techniques nous permettant de faire du fleurissement et un accès sur la rue). Le second concerne la réhabilitation du CODEC pour un montant de 23 263 € destinés au réaménagement du parking côté rue d'Ohlungen. Il comprend la pose d'enrobé, de l'évacuation d'eau, des sauts de loups à mettre en place et aussi la pose de barrières de protection par rapport aux magasins ».

**Monsieur Bock** : « Au sujet du CODEC, la VRD était une offre infructueuse, personne ne s'était proposé à l'époque pour ce lot dans l'appel d'offre, c'est pour ça que maintenant c'est un avenant, mais en fin de compte ça faisait partie du marché initial ».

**Monsieur Zottner** : « On espère qu'avec cet avenant-là on aura enfin clôturé les travaux du CODEC ».

**Monsieur Acker** : « Et une quatrième boulangerie finalement ».

**Monsieur Zottner** : « Après avoir dépensé autant d'argent que vous en avez dépensé, il aurait été inconcevable pour les Schweighousiens que nous tirions un trait là-dessus, cela aurait été un gaspillage énorme, c'était déjà immense comme ça et personne n'aurait compris ».

**Monsieur Acker** : « Je pense que le prix de la baguette n'augmentera pas ».

**Monsieur Zottner** : « Espérons-le ! »

**Monsieur le Maire** : « C'est à souhaiter pour les consommateurs ».

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

**Monsieur le Maire** : « Souhaitez-vous encore intervenir sur un autre point puisque nous en sommes au point « divers » ? ».

**Madame Seel** : « J'avais juste une petite question par rapport au panneau électronique d'informations. J'ai eu des échos de personnes qui disaient qu'il n'était pas allumé depuis quelques jours et c'est vrai que je l'ai constaté aussi, est-ce qu'il y a un souci, une panne ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui il y a un souci assez consistant et le réparateur s'est annoncé pour demain. Vous êtes attentive comme nous, c'est bien, merci, c'est bien de surveiller un peu ce qui se passe dans ce domaine-là ».

**Monsieur Acker** : « L'entretien se fait aussi par l'intercommunalité ? »

**Monsieur Marck** : « Non c'est un contrat municipal ».

**Monsieur le Maire** : « La commande avait été passée par l'intercommunalité de mémoire et le contrat est devenu municipal après. Est-ce qu'il y a encore des questions ? »

**Plus de questions.**

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h07.*